



MAIRIE DE DREUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 4 AVRIL 2019

Ville de Dreux L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le vingt deux mars deux mil dix-neuf, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

Présents : M. HAMEL, Maire ; Mme de LA GIRODAY, Mme M'FADDEL NTIDAM, M. LE DORVEN, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. HIRTI, M. CHAKKAR, adjoints ; M. MAISONS, M. LEMARE, M. JONNIER, M. DERBALI, Mme GUERIN, Mme BAFFET, Mme KARADERE, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. LEROUX, M. SOUNI, Mme WILLEMIN, Mme BARBE, M. CARNEVALE, Mme DEPECHER BOULLAIS, Mme MAUPAS RABINE, M. GAMBUTO, conseillers municipaux.

Excusés : Mme PHILIPPE, Mme MARTIN, M. GABRIELLI, M. MAGER MAURY qui conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire M. ALIM, M. ROSSION, M. DERBALI, Mme MAUPAS RABINE.

Excusés : M. HOMPS, M. BONNEVALLE, M. TOUAZI.

Absents : Mme BERDANE, M. LE BARBEY, M. QERROUANI, M. GLADCZAK, Mme MAUBOUSSIN.

Mme KARADERE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire

→ rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

→ **approuve**

- le procès-verbal des séances de conseil municipal des 22 novembre, 20 décembre 2018 et 7 février 2019 (**unanimité**)
- la création d'un emploi permanent de gardien de police municipale (**unanimité**)
- la création d'un emploi de psychologue à temps non complet (**unanimité**)
- l'ajustement de l'état des emplois (**unanimité**)
- le versement d'une subvention de 4000 € à l'association portugaise sports et loisirs drouais et vernolitains (**unanimité**)
- la modification des horaires scolaires de l'école maternelle Semmelweis (**unanimité**)
- le règlement de fonctionnement du relais des assistants maternels roule nounou's (**unanimité**)
- l'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé (**majorité des voix**)
- la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (**majorité des voix**)
- la décision modificative n° 1 budget principal exercice 2019 (**majorité des voix**)
- l'attribution de subventions dans le cadre de la décision modificative n° 1 budget principal (**unanimité**)
- la décision modificative n° 1 budget parkings exercice 2019 (**majorité des voix**)
- la modification de l'autorisation de programme et crédit de paiement pour la gestion globale et le renouvellement des installations d'éclairage public (**unanimité**)

→ **désigne** Michaële de LA GIRODAY pour siéger au sein du conseil de discipline de recours des agents contractuels (**unanimité**)

→ **autorise Monsieur le Maire à signer**

- la convention avec la société musicale de Bû pour la mise à disposition de l'orchestre d'harmonie (**unanimité**)
- la convention de groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre relatif à l'achat et la location de licences office 365 (**unanimité**)
- la convention avec la caisse des dépôts relative au co-financement d'études dans le cadre du programme action cœur de ville smart city (**unanimité**)
- la convention avec la caisse des dépôts relative au co-financement d'études dans le cadre du programme action cœur de ville aménagement urbain (**unanimité**)
- la convention avec la caisse des dépôts relative au co-financement de l'étude de redynamisation du commerce (**unanimité**)
- la charte relative au projet ma boutique à l'essai (**majorité des voix**)
- la convention relative au versement d'une subvention au syndicat des commerçants des marchés de France d'Eure et Loir (**unanimité**)

→ **abroge** la délibération relative à la garantie de la ville à hauteur de 100 % pour un emprunt de 595 000 € de la Roseraie (**unanimité**)

VU pour être affiché le 5 avril 2019 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Gérard HAMEL